

Règlement

Concours Village de la BD – création d'un personnage de BD autour du texte « De Bidgang no Conter »

Article 1 - Organisateur

La Commission du Festival International de la BD à Contern organise un concours de dessin gratuit réservé aux résidents ou titulaires de la nationalité luxembourgeoise. Ce concours est réalisé en collaboration avec le Centre National de Littérature (CNL) et le Fonds culturel national.

Article 2 - Participants

Le concours est ouvert à tous les résidents ou titulaires de la nationalité luxembourgeoise à partir de 18 ans, sans limite d'âge.

Article 3 – Modalités de participation

Le participant doit réaliser 4 dessins sur planche et/ou numériques en couleurs représentant un personnage autour du texte « De Bidgang no Conter ». Le dessin devra représenter le style de la bande dessinée. Le personnage devra être réalisé sur un format A3 ou en 400 dpi. Il sera présenté sous 4 postures : de face, de dos, de profil et dans une autre position.

Le dessin sera accompagné d'un commentaire technique et/ou artistique ainsi que d'un nom. La réalisation devra être envoyée selon les modalités prévues par le Fonds culturel national.

La réalisation doit également être libre de tous droits : en aucun cas, le dessin ne devra porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. Le dessin ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers. Le participant ou le représentant légal s'engage à fournir une création qu'il a réalisée personnellement.

Toute réalisation non conforme aux caractéristiques énoncées, à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs ne sera pas prise en compte. En cas de réclamation d'un tiers, quel qu'il soit, concernant la réalisation, la Commission du Festival International de la BD à Contern se réserve le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de la supprimer définitivement.

Article 4 – Désignation des gagnants

La réalisation sera choisie pour des critères de créativité, de mode, d'originalité et d'adéquation par rapport au texte fourni. Elle sera destinée à être utilisée sur tous nos supports de communication pour modélisée pour nous accompagner lors de nos événements. Les organisateurs prévoient un jury composé des membres du Fonds culturel national, du Centre national de littérature et de la Commission du Festival de la BD à Contern qui désignera le gagnant du concours.

Article 5- Dotation

Le gagnant se verra attribuer la somme de 4000 EUR.

Article 6 – Remise des dotations

Le nom du gagnant sera dévoilé le samedi 18 juillet vers 15h00 à l'occasion de l'ouverture du Festival International de la BD à Contern.

Article 7 – Cession des droits

Le gagnant au concours donne à la Commission du Festival International de la BD à Contern le droit exclusif de reproduction, de représentation et d'adaptation du dessin, en tout ou en partie, pour tous les supports de communication pour une durée illimitée.

Article 8 – Responsabilité

La Commission du Festival International de la BD à Contern ne saurait encourir quelque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment, si les circonstances l'exigent.

Article 9 – Acceptation

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tous recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des dotations.